



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : âge de la retraite

Question écrite n° 74055

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de reconnaître en catégorie B les techniciens de laboratoire des hôpitaux. Il lui rappelle que cette profession exige concentration, efficacité, rigueur et formation aux nouvelles technologies. La manipulation de produits pathologiques divers expose cette catégorie de personnes à des maladies infectieuses graves. En conséquence il lui demande de lui préciser dans quels délais elle entend faire bénéficier cette profession d'un classement en catégorie B.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74055

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1360